

Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DCM n°2019/120

L'An deux mil dix-neuf, le dix-neuf novembre, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heures 30, Salle du Conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Camille CHANSEAUME, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 11/11/2019

Présents : M. CHANSEAUME, Maire

MM. ARCHAUD, ROGER, BALY, VALANCHON, DENEUX, FÉSSLER, CHAMBON, ROUGIER, MATHIEU, POREBSKI, CERCY GATIGNOL

Excusés : Mme COUTO ayant donné procuration à M. DENEUX
Mme MANARANCHE ayant donné procuration à M. BALY
Mme HERNANDEZ ayant donné procuration à Mme ROGER

Absent(e) : MM. ABERRAN, GIRAUD

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme ROUGIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	18	
<u>Nombre de membres présents</u> :	13	
<u>Nombre de votants</u> :	16	dont 3 procurations

OBJET : Approbation du zonage de l'assainissement collectif

M. CHANSEAUME, Maire, cède la parole à M. ARCHAUD, 1^{er} adjoint, lequel explique qu'il convient de procéder à l'approbation du zonage du schéma de l'assainissement collectif.

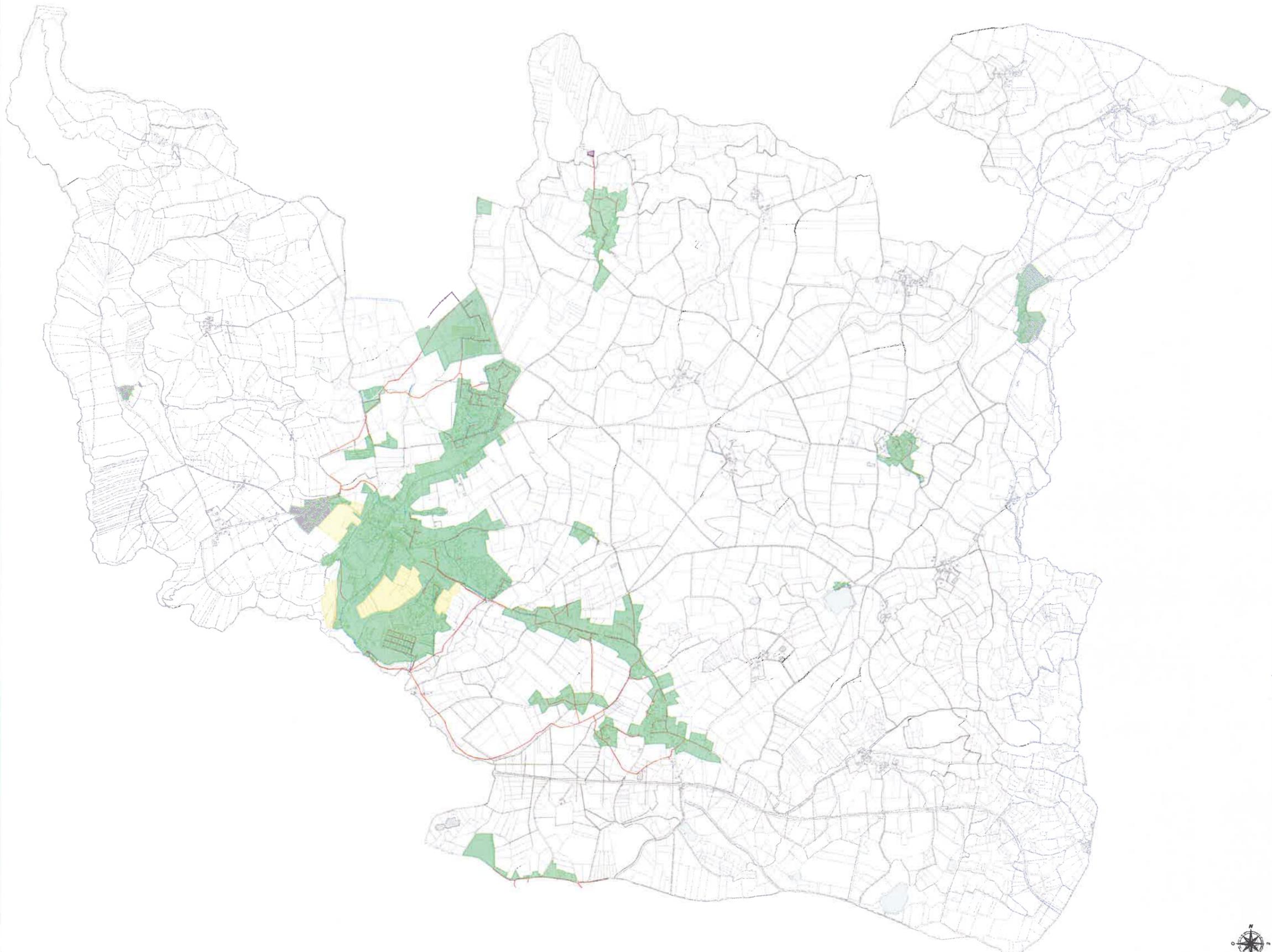
Il rappelle qu'à l'occasion de l'enquête publique menée par Mme Michèle CLEMENT, cette dernière n'a pas formulé de remarque quant au projet de Zonage de l'Assainissement Collectif pour Saint Georges de Mons,

M. ARCHAUD donne lecture du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur.

Il rappelle que la carte du zonage est disponible en mairie et sollicite le vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER la proposition**
- **APPROUVE le nouveau zonage de l'assainissement collectif de Saint Georges de Mons**
- **AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.**



LÉGENDE

- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
- RÉSEAU UNITAIRE
- RÉSEAU D'EAUX USÉES
- RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES
- CONDUITE DE REFOULEMENT
- STATION D'ÉPURATION

LOCALISATION DU PLAN

LÉGENDE

- PLAN LOCALISÉ

1:50000

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
 COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE MONS

VALIDÉE PAR LA MAIRIE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

A	22/10/2018	J. MOLLIER	Première esquisse	A. MEENS
Édité	Date	Dessiné par	Modifications	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAVAGE		Nom du fichier : SDCP08B_400.dwg		Fornat : 1155,00 x 742,50 mm

CARTE DE ZONAGE

Numéro d'annexe	1
Numéro d'étude	16CCP08B
Échelle	1:5000
Chef de projet	A. MEENS

Direction France Est
 Agence Auvergne
 24c du Cros
 63548 ROMAGNAT - France
 Tél: +33(0)4 73 15 99 80
 Fax: +33(0)4 73 15 99 89
 Email: direction@safrage.fr
 www.safrage.com

